

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_096

Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°1 au marché 24.001 - Travaux de réaménagement du pôle petite enfance à Steenvoorde - Lot 1 Gros-Oeuvre / Démolition / Carrelage

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres jusqu'à 500 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision communautaire n°2024/115 attribuant le marché 24,001 – Travaux de réaménagement du pôle petite enfance à Steenvoorde – Lot 1 « Gros-oeuvre / Démolition / Carrelage » à la société Vuylstekker et Fils (59279 LOON-PLAGE) ;

Considérant que la prestation « constat d'huissier » n'a pas été faite par la société, il est nécessaire de la déduire du marché ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification du contrat n°1 du marché M24.001 relatif aux travaux de réaménagement du pôle petite enfance à Steenvoorde pour le lot 1 « Gros-oeuvre/Démolition/Carrelage » avec la société VUYLSTEKER et Fils (59279 LOON-PLAGE) pour un montant de – 1 700 € HT soit - 2 040 € TTC.

Le marché initial passe d'un montant global et forfaitaire de 88 416,49 € HT (soit 106 099,79 € TTC) à 86 716,49 € TTC (soit 104 059,79 € TTC).

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 03 JUL. 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public



Jérôme DARQUES

